

### **Rapport de la DSS**

Puisque c'est la première fois que je m'adresse à vous pour faire un rapport de la DSS, permettez-moi de me présenter brièvement. Je suis Mark Tetreault et je travaille comme adjoint à la DSS depuis décembre dernier. Le Bureau canadien est présentement à la recherche d'un directeur pour remplacer Laura Brownell qui est maintenant directrice de la DSS à New-York. J'ai occupé le poste de secrétaire de l'Association des musiciens de Toronto, section 149, pendant environ six ans et j'ai été membre du comité d'orchestre tant au Toronto Symphony qu'au Jacksonville Symphony. J'ai vraiment reçu un accueil chaleureux de la part du bureau canadien et j'y ai trouvé plein de gens très dévoués à la cause syndicale et aussi très occupés!

Francine Schutzman m'a demandé de décrire la situation au Toronto Symphony et au Calgary Philharmonic, qui ont tous deux subi des réductions importantes récemment.

J'achève ma 19e saison comme tubiste au Toronto Symphony, alors il m'est facile d'en parler. Nous avons été menacés de faillite à deux reprises et avons été en grève pendant onze semaines; je vais essayer ici de ne pas laisser transparaître le cynisme que j'éprouve.

En ce qui a trait au TSO, nous avons reçu nos chèques la semaine dernière et avons signé nos contrats pour la saison prochaine; tout se déroule donc bien sur ce plan. L'orchestre joue très bien et l'auditoire grandit, en nombre et en intérêt. De plus, notre nouveau directeur musical, Peter Oundjian, suscite beaucoup d'enthousiasme. Par contre, le TSO a essuyé des pertes de près de 2,2 millions de dollars l'an dernier, dont une partie provient d'un réalignement comptable et ne se reproduira donc plus. Nous avons engagé un collecteur de fonds qui élabore de grands projets... Je souhaite qu'ils soient tous fructueux!

Les nouvelles sont positives du côté de Calgary aussi. L'orchestre a engagé un nouveau directeur des opérations artistiques, Michael Wall, bien connu auprès des musiciens canadiens. Michael a commencé sa carrière au Calgary Philharmonic Orchestra comme corniste et a joué un rôle déterminant dans la formation de l'OMOSC, à titre de premier vice-président de son histoire. Il a également été corniste et administrateur au Vancouver Symphony et, plus récemment, a œuvré comme directeur du personnel de l'orchestre, au San Francisco Symphony.

La ventes de billets de la nouvelle saison a commencé tranquillement, mais a vu son rythme s'accélérer au fil de la saison. L'orchestre recherche présentement un directeur musical et se réjouit à l'idée de l'intérêt que suscitera cette nomination.

Ces deux orchestres ont traversé des périodes très difficiles et se tournent résolument vers un avenir meilleur. De grosses concessions sont toujours dures à avaler, particulièrement quand on a, de son côté, respecté l'entente. Il y a toujours des leçons à tirer, des bonnes comme des mauvaises. J'étais déçu de voir l'administration du St. Louis Symphony emprunter l'une des tactiques utilisées contre les musiciens du TSO, c.-à-d. celle d'utiliser leurs fonds de dotation comme levier auprès des musiciens dans le but de parvenir à des concessions financières.

Les réductions ont toujours des effets négatifs sur le plan artistique. Les postes vacants à l'orchestre le demeurent plus longtemps. Les sections de cordes manquent d'effectifs et ont recours à un nombre croissant de surnuméraires pour les concerts exigeant une section plus importantes. Les musiciens qui tentent de compenser leur perte de revenu se blessent

davantage et risquent de revenir au travail encore malades ou blessés. La liste des inconvénients est longue et personne n'en est à l'abri. Notre travail se fait plus exigeant et nous nous efforçons de jongler avec les divers éléments de notre carrière tout en tentant de conserver notre santé physique et mentale.

Ces défis me font d'autant plus apprécier le talent, la fierté et l'engagement de mes collègues qui jouent merveilleusement semaine après semaine. Il y a un noyau indéfectible de qualité musicale que personne ne peut enlever. C'est vraiment prodigieux!

### **Statut fiscal**

Ma première tâche comme adjoint à la DSS a consisté à assister à une réunion de la Conférence canadienne des arts portant sur le statut fiscal des artistes. On se préoccupe particulièrement des interprétations du code des impôts données aux agents de l'ARC. Plusieurs documents en rédaction ont soulevé des inquiétudes, à la CCA, mais ils ont été retirés de la circulation en attendant d'être soumis à la CCA. La conférence 2004 portant sur une politique nationale en matière du statut de l'artiste a eu lieu les 19 et 20 novembre derniers, à Regina, en Saskatchewan. La CCA y a lancé une campagne visant à résoudre deux des problèmes auxquels sont confrontés dans le cadre du système fiscal canadien les artistes professionnels et les organismes qui les engagent. Au cours de cette campagne, la CCA va travailler avec le gouvernement pour éliminer les ambiguïtés pour les artistes professionnels et les organismes artistiques en ce qui a trait au système fiscal. On poursuit les objectifs suivants :

1. Assurer que
  - tous les artistes professionnels sont présumés être des travailleurs autonomes aux fins de leurs activités artistiques;
  - les organismes qui les engage sont libres de négocier un contrat de service (une relation employeur-employé) s'ils acceptent explicitement.
2. faire remplacer le texte « attente raisonnable de profit » présentement utilisé par le mot « professionnalisme », accepté par la collectivité.

Le manifeste de Regina constitue la première étape d'un projet de pression à plus long terme. En février, la CCA a présenté d'autres soumissions à l'ARC; à la suite de ces rencontres, l'ARC a accepté de ne pas diffuser de nouveaux bulletins d'interprétation jusqu'à ce que la CCA lui présente un exposé de position plus détaillé. Ce qui nous amène à la Phase 2. La CCA a engagé des consultants en marketing pour rédiger une première version d'exposé de position, qui sera distribuée aux divers intervenants de l'industrie pour connaître leur point de vue. À la CCA, on est conscient des réserves de la FAM quant aux objectifs de la Phase 1, en particulier au second point du no 1 (s'ils acceptent explicitement). Bref, la confusion règne encore autant chez les orchestres.

Enfin, je me réjouis à l'idée d'aider les musiciens d'orchestre et les sections qui les représentent. N'hésitez surtout pas à communiquer avec moi, à [ssdmark@yahoo.ca](mailto:ssdmark@yahoo.ca).

Mark Tetreault  
Adjoint aux Services symphoniques, FAM Canada

**Division des services symphoniques  
Cristina Zacharias, [czach@afm.org](mailto:czach@afm.org)  
Mark Tetreault, [ssdmark@yahoo.ca](mailto:ssdmark@yahoo.ca)  
416.391.5161 / 1.800.463.6333**